

Fiche de poste

Coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire (REP/REP+)**Texte de référence :**

Circulaire n°2014-068 du 20 mai 2014 parue au BO n°21 du 22 mai 2014

<http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

Conditions pour être candidat : un personnel enseignant du premier ou du second degré, titulaire ou contractuel, doté de solides compétences pédagogiques et organisationnelles.

Profil du poste

Le coordonnateur de réseau exerce ses missions sous l'autorité du principal de collège tête de réseau et de l'IEN en charge de la circonscription. Il en est un collaborateur direct.

Son action d'animation et de coordination s'inscrit dans le cadre du projet de réseau. Il participe étroitement à son élaboration et coordonne sa mise en œuvre au sein des écoles et du collège qui le composent.

Il est un membre actif de l'équipe de pilotage du réseau co-animée par le principal, l'IEN de circonscription et l'inspecteur référent (IA-IPR ou IEN ET/EG). Son action s'appuie sur le référentiel de l'éducation prioritaire.

Sa lettre de mission, rédigée conjointement par le chef d'établissement peut être renégociée chaque année, en fonction de l'évolution des besoins du réseau.

La mission du coordonnateur de réseau est en premier lieu pédagogique :

- Il accompagne la mise en œuvre du projet de réseau, et s'assure de la cohérence entre les axes retenus et les actions programmées.
- Il met en place et tient à jour le tableau de bord du réseau, en cohérence avec les objectifs, les outils de suivi et d'évaluation académiques.
- Il aide les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à la réussite des élèves, notamment dans la maîtrise de la langue française orale et écrite, mais aussi dans tous les domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Il participe aux temps de concertation des enseignants pour impulser les choix définis dans le projet de réseau, s'informer des thèmes abordés, veiller à leur cohérence avec les objectifs fixés.
- Il contribue à la définition des actions de formation qui encouragent l'évolution des pratiques pédagogiques, au niveau de chaque cycle d'enseignement.
- Il favorise l'échange de bonnes pratiques parmi les enseignants du nouveau cycle 3 (CM1-CM2-6^{ème}).
- Il favorise la mutualisation et la diffusion des actions, en constituant un lien actif entre les écoles, le collège et tous les membres associés du réseau.
- Il est amené à prendre en charge des élèves dans le cadre de dispositifs pédagogiques spécifiques, de manière ponctuelle ou pérenne, pour une part de son emploi du temps.

Sa mission est aussi d'ordre logistique :

- Il tient à jour le carnet de bord des consultations,
- Il assure le secrétariat des instances de pilotage, prépare les réunions des comités, met en œuvre les décisions. Il rédige et diffuse les relevés de conclusions.
- Il prépare un compte rendu annuel des activités, en collaboration avec les responsables du réseau.

Compétences requises

- Bonne connaissance des fonctionnements du 1^{er} et du 2nd degré
- Maîtrise des enjeux pédagogiques et éducatifs de l'éducation prioritaire
- Aptitude à concevoir et à animer des projets /des plans d'action
- Aptitude au travail d'équipe, sens de la communication
- Capacité d'initiative, d'autonomie
- Capacités rédactionnelles, esprit de synthèse
- Maîtrise de l'usage des technologies de l'information et de la communication
- Maîtrise des enjeux de l'apprentissage de la langue écrite et orale en contexte de FLS

Rattachement du poste / Durée d'exercice

Le poste est rattaché au collège, tête du réseau d'éducation prioritaire.
La mission est renouvelable chaque année, dans la limite de trois ans.

Modalités de candidature

Lettre de motivation + Curriculum Vitae, transmis par voie hiérarchique à :

- M. le Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale
Rectorat de l'académie de Guyane - Route de Baduel – BP 6011 Cayenne Cedex
laa.dsden@ac-guyane.fr
- Mme ou M. le Principal du collège tête de réseau
- Mme ou M. l' IEN de circonscription.

Modalités de sélection

Examen du dossier + entretien avec le chef d'établissement tête de réseau, l'IEN de circonscription et l'inspecteur référent.

Appel à candidature

Professeur référent réussite (REP+)**Texte de référence :**

Circulaire n°2014-068 du 20 mai 2014 parue au BO n°21 du 22 mai 2014

<http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

Conditions pour être candidat : un enseignant du premier ou du second degré, titulaire ou contractuel, doté de solides compétences pédagogiques.

Profil du poste

Le professeur référent réussite exerce sa mission d'enseignement sous l'autorité du principal de collège tête de réseau de l'éducation prioritaire renforcée. Il travaille en concertation avec le coordonnateur de réseau et ses collègues enseignants.

Les actions pédagogiques et éducatives auxquelles il participe s'inscrivent dans le cadre du projet d'établissement, en cohérence avec le projet de réseau, en priorité au cycle 3.

Sa mission est variable. Elle est ajustée aux besoins du collège tête de réseau.

Dans le cadre de sa décharge horaire – partielle ou totale -, le professeur référent réussite peut être amené à :

- prendre en charge un petit groupe d'élèves, de manière ponctuelle ou pérenne, pour :
 - un accompagnement des élèves déchiffreurs ou non lecteurs, en co-enseignement, pour une remise à niveau en langue orale et écrite ;
 - l'animation de dispositifs éducatifs de motivation et de persévérance scolaire
 - l'accompagnement personnalisé, l'accompagnement continu
- coordonner, selon les besoins de l'établissement, un niveau d'enseignement, un dispositif (ex : enseignement intégré des sciences et techniques ; troisième tremplin)
- participer aux actions de formation « REP+ », - notamment suivre un stage intensif dans le domaine de l'apprentissage de la lecture/écriture et/ou du FLS, et devenir un référent dans le domaine -.
- participer à l'accompagnement de professeurs – notamment les contractuels débutants -, dans le cadre d'une action de tutorat ou de conseil sur les gestes professionnels fondamentaux
- aider les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à la réussite des élèves, notamment dans la maîtrise du français oral et écrit et la formation de l'élève en tant que futur citoyen.

Compétences requises

- Intérêt pour les enjeux éducatifs et pédagogiques de l'éducation prioritaire renforcée en contexte de FLS
- Capacité d'initiative pédagogique, goût pour l'innovation, la créativité
- Intérêt pour l'enseignement de la lecture/écriture auprès de jeunes adolescents non lecteurs
- Compétences en conception et conduite de projets
- Aptitude au travail d'équipe, sens de la communication
- Maîtrise de l'usage des technologies de l'information et de la communication

Implantation du poste

Le poste est implanté au collège, tête du réseau d'éducation prioritaire renforcée.

Modalités de candidature

Lettre de motivation + Curriculum Vitae, à transmettre par voie hiérarchique **pour le 9 mars** à :

- M. le Principal du collège tête de réseau REP+
- Mme l'IA IPR de lettres, chargée du dossier « Maîtrise de la langue française » :
Catherine.Le-Contel-Legrand@ac-guyane.fr
- M. le Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale
Rectorat de l'académie de Guyane - Route de Baduel – BP 6011 Cayenne Cedex
laa.dsden@ac-guyane.fr

Modalités de sélection

Examen du dossier + entretien avec le chef d'établissement tête de réseau et l'inspecteur référent.

Postes de Professeurs référents réussite à pourvoir Collèges têtes de réseau REP+

Collège X - Commune

Collège Z – Commune

Collège Y - Commune

Collège W - Commune

Fiche de poste

Professeur formateur académique REP+**Texte de référence :**

Circulaire n°2014-068 du 20 mai 2014 parue au BO n°21 du 22 mai 2014

<http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

Conditions pour être candidat : être professeur du premier ou du second degré, doté de solides compétences pédagogiques ; avoir une première expérience de tutorat ou de formation. Tout certificat ou diplôme obtenu dans le domaine de la formation de formateurs (CAFIPEMF, CAFFA, Certification FLS ...) sera apprécié.

Profil du poste

Le formateur académique pour l'éducation prioritaire intègre, à l'échelle de l'académie, une équipe ressources de formateurs de formateurs répondant aux besoins pédagogiques des réseaux de l'éducation prioritaire renforcée.

Son expertise pédagogique et scientifique lui permet de prendre toute la mesure des défis de « l'enseigner-apprendre » dans un contexte social défavorisé où tout doit être mis en œuvre pour faciliter la réussite de tous les élèves.

Le formateur académique pour l'éducation prioritaire se pose notamment de manière cruciale les questions de l'activité des élèves et de la différenciation pédagogique et de la maîtrise de la langue française orale et écrite, à tous les niveaux d'enseignement et dans des champs disciplinaires variés.

Ses missions sont les suivantes :

- Impulser les orientations nationales et académiques de l'éducation prioritaire en développant une dynamique d'animation et de formation. Déterminer et définir avec les acteurs des réseaux les besoins en formations et construire des réponses adaptées aux difficultés des élèves.
- Observer et analyser des éléments de pratique professionnelle pour conseiller et aider les enseignants à réajuster leur pratique ; leur donner des références et des outils pour agir ; étayer cette analyse par des rétroactions fondées sur des éléments prélevés dans leur activité ; les orienter pour que soient mises en place les organisations pédagogiques qui produisent les meilleurs résultats et permettent la mise au travail de tous les élèves.
- Suivre avec attention les expérimentations et les innovations proposées par des dispositifs particuliers, en s'attachant aux modifications qu'elles induisent.
- Aider les enseignants du premier et du second degré à acquérir une culture pédagogique commune pour la bonne réussite des élèves du nouveau cycle 3 (CM1-CM2-6^{ème})
- Aider et encourager les enseignants à s'engager dans des projets de formation, de production d'outils ou de recherche-action.
- Participer à la formation initiale des enseignants, sur le terrain et au sein de l'ESPE.
- Réfléchir entre pairs dans un groupe d'analyse de pratiques, afin de poursuivre le processus de questionnement et de recherche nécessaire au nourrissage de son expertise.
- Produire des outils d'aide à « l'enseigner-apprendre ».

Le formateur académique pour l'éducation prioritaire exerce ses missions de formation sous le pilotage d'un groupe d'inspecteurs du 1^{er} et du 2nd degré. Il conçoit ses actions de formation en concertation avec le comité de pilotage de chaque réseau. Il travaille en lien avec le Plan académique de formation (PAF) et ses acteurs, et se nourrit de l'expertise de l'ESPE, de l'ESEN, de l'IFE et du milieu de la recherche.

Pour exercer sa mission, il bénéficie d'une décharge totale d'enseignement, mais participe, au sein du collège de réseau auquel il est provisoirement rattaché, à des actions d'enseignement ou d'animation spécifiques, de

manière ponctuelle ou pérenne (3 ou 4h/semaine).

Compétences requises

- **Compétences pédagogiques et organisationnelles** : on attendra du formateur qu'il sache transmettre ses connaissances, approfondir son expertise et organiser son action de formation : mettre en place un programme, une méthode et une évaluation.
On attendra qu'il s'intéresse aux travaux récents de la recherche universitaire sur la prise en compte de la difficulté scolaire et sur l'innovation pédagogique.
- **Compétences d'observation et d'analyse** : le formateur doit être capable d'observer et d'analyser des éléments de pratique professionnelle pour conseiller et aider les enseignants à réajuster les pratiques.
- **Qualités d'écoute et adaptabilité** : le formateur doit avoir le goût du travail en équipe, et être capable d'accompagner les enseignants dans la durée pour développer une relation de confiance et répondre à leurs besoins.
- **Capacités à gérer un groupe** : les talents de communication sont indispensables pour faire face à des interlocuteurs à la motivation, l'expérience, et aux profils très différents.
- **Maîtrise des outils de la communication usuels**
- **Aptitude au travail collaboratif**, en présentiel et à distance
- **Intérêt pour les problématiques de l'apprentissage de la langue en contexte de FLS**
- *Les diplômes et certifications acquis dans le domaine de la formation de formateurs seront appréciés*

Positionnement

Le formateur académique pour l'éducation prioritaire travaille en synergie avec les autres formateurs au sein de la cellule académique de ressources pour l'éducation prioritaire, sous le pilotage d'un groupe d'inspecteurs du 1^{er} et 2nd degrés. Sa mission est renouvelable chaque année, dans la limite de trois ans.

Modalités de candidature

Lettre de motivation + Curriculum Vitae + Copie du dernier rapport d'inspection, transmis par voie hiérarchique **avant le 23 avril** à :

- M. le Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale
Rectorat de l'académie de Guyane - Route de Baduel – BP 6011 Cayenne Cedex
laa.dsden@ac-guyane.fr

Modalités de sélection

Examen du dossier + entretien auprès de l'équipe de pilotage des inspecteurs du 1^{er} et 2nd degrés

Appel à candidature

Professeur référent réussite lycée**Texte de référence :**

<http://www.education.gouv.fr/cid55632/la-lutte-contre-le-decrochage-scolaire.html>

Conditions pour être candidat : un enseignant du premier ou du second degré, titulaire ou contractuel, doté de solides compétences pédagogiques, notamment dans le domaine de l'apprentissage de la langue orale et écrite en contexte de FLS.

Profil du poste

Le professeur référent réussite exerce sa mission d'enseignement et de coordination sous l'autorité du proviseur du lycée et/ou de son adjoint. Il travaille en concertation avec ses collègues enseignants. Les actions pédagogiques et éducatives qu'il met en œuvre s'inscrivent dans le cadre du projet d'établissement.

La mission du professeur référent réussite est centrée sur deux objectifs essentiels : **accompagner les élèves dans la maîtrise de la langue française orale et écrite ; contribuer à lutter contre le décrochage.**

Dans le cadre de son service d'enseignement et de formation, le professeur référent réussite peut être amené à :

- prendre en charge des élèves dans le cadre de dispositifs innovants, par exemple :
 - Dispositif de remise à niveau en langue orale et écrite ; accompagnement d'élèves déchiffreurs ou non lecteurs
 - Unité pédagogique provisoire d'accueil pour élèves allophones
 - Dispositif éducatif de réinsertion scolaire et de motivation à la persévérance
 - Dispositif de tutorat
 - Participation à l'accompagnement personnalisé
- participer à l'accompagnement de professeurs – notamment les contractuels débutants -, dans le cadre d'une action de tutorat ou de conseil pour mieux pratiquer l'inclusion d'élèves à besoins particuliers et participer au développement de compétences linguistiques à l'intérieur des enseignements disciplinaires et professionnels.
- aider les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à la réussite des élèves, notamment dans la maîtrise du français oral et écrit et la formation de l'élève en tant que personne et futur citoyen.

Compétences requises

- Bonne maîtrise des pratiques pédagogiques et didactiques associées à l'apprentissage du français, comme langue seconde
- Bonne maîtrise des pratiques pédagogiques et didactiques associées à l'apprentissage de la lecture/écriture auprès d'adolescents non lecteurs ou déchiffreurs
- Bonne maîtrise des pratiques pédagogiques permettant de remotiver les adolescents décrocheurs, et de donner du sens aux apprentissages
- Goût pour l'innovation et la créativité pédagogiques ; pratique de la pédagogie différenciée
- Intérêt pour l'usage des outils numériques
- Aptitude au travail d'équipe, sens de la communication
- Compétences dans le développement de projets et de plans d'action

Implantation du poste

Le poste est implanté en lycée polyvalent ou professionnel.

Modalités de candidature

Lettre de motivation + Curriculum Vitae, à transmettre par voie hiérarchique pour le 15 mars à :

- Mme ou M. le Proviseur du lycée (liste ci-dessous)

Modalités de sélection

Examen du dossier + entretien avec le proviseur et l'inspecteur référent.

Postes de Professeurs référents réussite lycée à pourvoir

Lycée (Commune)

Lycée (Commune)